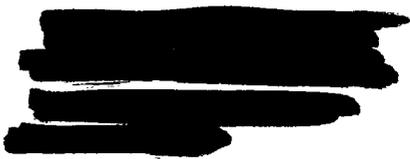


Carignan, le 28 novembre 2005.

A/S :M. Louis Breault  
Secrétaire de la Commission des institutions  
Commission des institutions, Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035 rue des Parlementaires, 3 ième étage,  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

**Proposition pour la :**  
**RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN**



2. Suite de la proposition pour la réforme du mode de scrutin.  
Par: Charles-Y. Maynard

Après des décennies de débats sans résultats de la réforme de la Loi électorale dont le mode de scrutin, des multiples consultations, de projet de loi avorté avant même le dépôt à l'assemblée nationale, le temps est venu de mettre fin au mode de scrutin majoritaire non représentatif de la volonté populaire.

Ce mode de scrutin majoritaire, tout en favorisant normalement le parti vainqueur d'une prime de 20% des sièges, a renversé complètement la volonté populaire à trois reprises dont en 1944, 1966, et, en 1998, en portant au pouvoir le parti s'étant classé deuxième. Ce mode de scrutin en est un de bipartisme où les deux principales formations sont appelées à alterner le pouvoir sans aucune représentation des tiers partis.

La proposition gouvernementale voulant bien être qualifiée ou reconnue de mixte-compensatoire, **à un seul vote au lieu de deux votes distincts** partout ailleurs dans le monde, ce dans 24 à 27 districts beaucoup plus petits que les régions administratives actuelles, favoriserait le tripartisme et la formation de gouvernements minoritaires.

Dans un Québec où l'importance du rôle que doivent jouer les régions, où une politique de décentralisation favoriserait grandement le développement des régions dont tout particulièrement les régions de la Gaspésie, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord, **un mode de scrutin proportionnel avec correction nationale** tout en respectant les régions administratives actuelles serait le mieux adapté aux caractéristiques actuelles du Québec, et assurerait une réelle représentation de la volonté populaire à l'assemblée nationale.

Tout en permettant une représentation à l'assemblée nationale de l'émergence de tiers partis dont le programme aurait interpellé les aspirations de plusieurs Québécoises et Québécois, une proportionnelle régionale dont au moins 75% des députéEs seraient éluEs au scrutin proportionnel et la balance des sièges seraient attribués au niveau national pour corriger les distorsions subsistantes entre les votes et les sièges, serait le mode de scrutin le plus démocratique pour toutes les citoyennes et tous citoyens du Québec.

3. Suite de la proposition pour la réforme du mode de scrutin.  
Par : Charles-Y. Maynard

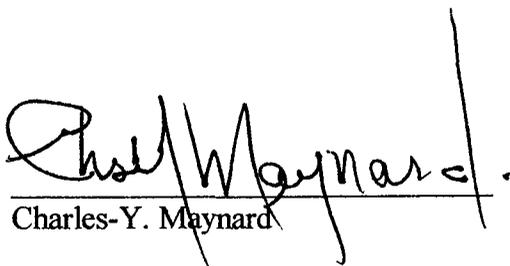
Considérant la très grande importance d'une telle réforme pour l'implantation d'un mode de scrutin vraiment démocratique et représentatif,

Considérant l'impossibilité d'en arriver à un consensus depuis des décennies pour l'adoption d'un projet de loi de la réforme électorale,

Je propose que suite à cette commission parlementaire, soit tenue lors des prochaines élections provinciales, une consultation publique par voie référendaire des deux propositions suivantes :

- La proposition gouvernementale retenue suite à cette commission parlementaire spéciale.
- La proposition retenue par les différents groupes et individus ayant présenté un mémoire ou des propositions lors de cette commission parlementaire spéciale.

Et enfin, que le prochain gouvernement soit tenu de respecter le résultat et d'instaurer le mode de scrutin voté lors du référendum, dès les élections suivantes.

  
Charles-Y. Maynard